

Programme de recherches exécutés (2009-2012) par Division:

Bioressources en Régions Arides

6. *L'Arganier en Algérie-Etat des lieux, conservation et valorisation.*

Selon les critères de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et la Convention sur la Diversité biologique: la conservation ex situ est définie, comme « la conservation de composantes de la diversité biologique hors de leurs habitats naturels ». Les collections ex situ incluent des collections de plantes et d'animaux entiers, les parcs zoologiques et les jardins botaniques, les établissements de recherche sur la vie sauvage, et les collections de matériel génétique de taxons sauvages et domestiques (zygotes, gamètes et tissu somatique)

Lorsqu'il est probable que le taxon/la population entre très rapidement dans la catégorie En danger critique d'extinction, Eteint à l'état sauvage ou Eteint à très brève échéance. Des critères additionnels devraient être considérés dans certains cas où des taxons ou des populations d'importance culturelle, ou ayant une importance économique ou scientifique significative, sont menacés. Tous les taxons En danger critique d'extinction et Eteint à l'état sauvage devraient faire l'objet d'une gestion ex situ afin d'assurer le rétablissement des populations sauvages.

La conservation ex situ ne devrait être initiée que lorsque la compréhension de la biologie du taxon cible et les besoins de gestion ex situ et de stockage est telle qu'il y a une probabilité raisonnable d'améliorer la conservation de l'espèce ; ou lorsque le développement de tel protocoles pourra être effectué pendant la durée requise pour la gestion de la conservation du taxon, idéalement avant que le taxon ne devienne menacé à l'état sauvage.

*Malgré que les communautés scientifique nationale, internationale et les utilisateurs aient pris consciences que l'arganier algérien est entrain de régresser, il figure dans la liste rouge des espèces végétales protégées par la loi algérienne, le paradoxe est que celui-ci n'est pas inscrit dans la liste des espèces protégées de l'UICN. L'une des causes principales de ce décalage est le manque d'études et de connaissances sur la biologie et les menaces qui pèsent sur l'arganier algérien. C'est pourquoi, l'équipe espèces rustiques de la Division Bioressources du CRSTRA souhaite inscrire dans son premier programme de recherche la prise en charge de L'arganier *Argania spinosa* (L). Skeels en vue de produire des acquis scientifiques permettant de le conserver, de le valoriser à travers des recherches à caractères ou agro-sylvo-pastorales orientée vers :*

- la connaissance et la maîtrise des mécanismes de régénération naturelles et artificielles indispensables au maintien de la pérennité de l'arganeraie ;*
- la mise au point ou la recherche sur les modes de gestion capables d'assurer la production pastorale de l'arganeraie ;*
- l'amélioration des pratiques sylvicoles et pastorales (amélioration des peuplements ; de la récolte des fruits ; formation de l'arbre ;*

La mise en place de station d'observation et de suivi (placettes permanentes) production fruitière

A ces objectifs généraux qui constituent le cadre générale, notre équipe et dans son premier programme de recherche elle abordera trois volets prioritaires et complémentaires :

La Cartographie de l'aire de répartition des peuplements d'arganier dans la région de Tindouf ;

Inventaire et évaluation Biologique des caractères écologique de l'arganier, notamment les facteurs freinant et/ou favorisant la régénération de l'arganier, à travers l'étude in situ et ex situ des différents paramètres liés à la réussite de la germination et la croissance ;

En outre, sur la base des trois années de recherche sur terrain et au laboratoire, l'équipe Bioressources, espèce rustique produira : Une carte des aires des différents peuplements d'arganier, faisant état de leurs situations biologiques et leurs structures ;

Publication et communications sur la situation biologique et les tendances observées chez les peuplements d'arganier dans la région de Tindouf ;

Les résultats des essais feront l'objet d'une publication dans le JARA ;

Les parcours définitifs prendront en compte les différents scénarios et dégageront les lignes directrices et outils d'aide à la décision en vue de sortir avec une stratégie de valorisation de cette ressource biologique